



## du côté des femmes

**Une offre de prestations adaptée et accessible,** élaborée à partir des besoins exprimés par l'entreprise dans le cadre des métiers définis par la loi Borloo. A Domicile Services s'appuie sur un réseau de prestataires parmi les plus étendus et les plus expérimentés du secteur.

### **+** Pratique

Pour toute demande, merci de contacter A Domicile Services via son site internet à l'adresse suivante : [www.adomicileservices.com](http://www.adomicileservices.com), rubrique « contact ».

**Notre engagement :**  
vous satisfaire  
sous 48 heures.

**Les services à la personne sont une histoire de femmes : 46% des femmes actives avec enfant, veulent être davantage aidées dans les tâches quotidiennes.** Parce que A Domicile Fédération Nationale sait cela depuis 80 ans, elle a décidé de créer A Domicile Services, le « réseau de la relation » qui conjugue qualité et proximité, professionnalisme et expertise, écoute et adaptation du service. Ce réseau repose sur des prestataires labellisés, organisés localement et acteurs reconnus des politiques publiques territoriales.

**Par sa connaissance des métiers et des publics bénéficiaires, A Domicile Services représente une marque de confiance**

pour les entreprises et collectivités qui souhaitent offrir des services professionnels à leurs salariés, via le Chèque Emploi Service Universel.

**En installant dans chaque département des ESPERAD** (Espaces de Services

à la Personne A Domicile), A Domicile Services favorise la professionnalisation d'une offre élaborée en fonction des spécificités des entreprises et des attentes des bénéficiaires du CESU.

